

<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU LUNDI 13 AVRIL 2015 A 19 HEURES</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SOMMAIRE :

- 1) – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNAL ;
- 2) – BUDGET COMMUNAL 2015 ;
- 3) – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX ;
- 4) – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE ;
- 5) – VENTE DE TERRAIN RUE DE LA GARE A M. BOYE ;
- 6) – P.L.U.I. ;
- 7) – PROLONGATION DU PRET A COURT TERME POUR LE LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE LUZIERES » ;
- 8) – CONVENTION « DOCUMENT UNIQUE » AVEC LE CENTRE DE GESTION ;
- 9) – CONSEIL ADMINISTRATION COLLEGE JULES FERRY ;
- 10) – QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme TRAULE Elisabeth, M. CARBONNIER Christian, M. MASSAU Thierry, M. GADOUX Alain-Xavier, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, M. DUBOIS Luc, Mme BOHIN Camille, M. CHARLET Jean-Luc, M. LACHEREZ Guy, Mme ALIX Huguette et M. GOUEMAND Jérôme.

Etaient absents, excusés : Mme BALIN Jeannine ayant donné pouvoir à M. MOYENS Jean-Pierre, Mme PETIGNY Valérie et M. RENAUX Jean-Michel.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 09 Février 2015. L'ordre du jour est ensuite abordé.

**I – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNAL :**

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif communal 2014 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses de l'exercice :	1 187 677.94 €
. Recettes de l'exercice :	1 353 636.72 €
. Report de l'excédent antérieur :	170 470.80 €
Excédent de clôture 2014 :	336 429.58 €

- Section d'investissement :

. Dépenses de l'exercice :	228 063.11 €uros
. Report déficit antérieur :	119 408.78 €uros
. Recettes de l'exercice :	251 060.87 €uros
Déficit de clôture 2014 :	96 411.02 €uros

Restes à réaliser :

. Dépenses :	38 018.00 €uros
. Recettes :	58 098.00 €uros

Soit un besoin de financement de 76 331.02 €uros.

M. LACHEREZ Guy s'étonne que les frais de formation du personnel représentent si peu par rapport aux charges du personnel. M. le Maire précise que la Commune encourage ses agents à se former et à passer les concours, mais que certains restent très frileux.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de l'ensemble du personnel doit se dérouler prochainement afin de présenter entre autre les statuts de la fonction publique mais aussi le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal.

M. le Maire cède la Présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2014 tel qu'il est présenté et décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

. Report en section de fonctionnement :	260 098.56 €uros
. Affectation en section d'investissement :	76 331.02 €uros

Le compte de gestion 2014 du Receveur présentant des résultats identiques au compte administratif communal 2014 est adopté à l'unanimité.

## **II – BUDGET COMMUNAL 2015 :**

M. le Maire présente à l'assemblée le budget communal 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

. Section de fonctionnement :	1 526 874 €uros
. Section d'investissement :	399 735 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

L.S.P.	8 000 €uros
C.S.C. Football	1 500 €uros
F.N.A.T.H.	200 €uros
Gazman	300 €uros
Souvenir Français	200 €uros
Amis de l'Ecole	300 €uros
Donneurs de Sang	200 €uros
Judo Club	600 €uros
La Fraternelle	500 €uros

Badminton	200 €uros
AP3C	1 500 €uros
Enfants de la Lune	500 €uros
Les Améthystes	400 €uros
Archers de la Selle	500 €uros
Gymnastique	200 €uros
La Roue Cool	800 €uros
Pêcheurs de Conty	500 €uros
Maison des collégiens	300 €uros

Après en avoir délibéré et examiner les bases d'imposition transmises par la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'impositions :

	Bases d'imposition	Taux 2015	Produit fiscal Impôts	Allocations compensatrices
Taxe d'habitation	1 247 000,00 €	12,51%	156 000	23 544,00 €
Taxe foncière bâti	934 800,00 €	10,12%	94 602	2 008,00 €
Taxe foncière non bâti	91 200,00 €	17,04%	15 540	4 680,00 €
C.F.E.	244 000,00 €	10,69%	26 084	1 912,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>292 226 €</b>	<b>32 144,00 €</b>
				<b>324 370 €</b>

Au niveau de la section d'investissement, dans le cadre de la Charte de l'environnement signée avec l'Agence de l'Eau, dans l'objectif de l'utilisation de zéro phytosanitaires, M. le Maire précise que l'acquisition d'une balayeuse et d'un broyeur de branches peut être subventionnée à hauteur de 15 % dans la limite de 15 000 €uros.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité l'obtention de cette subvention.

Dans le cadre de la subvention départementale IDEAL, M. le Maire informe l'assemblée que la Commune peut prétendre une subvention de 20% à hauteur de 41 529 €uros d'investissement.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité l'attribution de la subvention IDEAL à hauteur de 20% pour les investissements suivants :

Objet	Devis	Montant H.T.
Abri bus	SIGNAUX GIROD	2 308,67 €
Panneau information	LUMIPLAN	10 000,00 €
Terrain de tennis	ENVIROSPORT	12 355,46 €
Acquisition balayeuse	DEBOFFE	15 150,00 €
Broyeur branches	WASIECZKO	2 853,25 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>42 667,38 €</b>
<b>MONTANT SUBVENTIONNABLE</b>		<b>41 529,00 €</b>
<b>MONTANT SUBVENTION 20%</b>		<b>8 305,80 €</b>

M. le Maire propose à l'assemblée de faire faire une étude d'aménagement pour le centre bourg de Conty, place du Général de Gaulle afin de résoudre les problèmes de sécurité, d'accessibilité, de stationnement et de circulation sur cette voie. Quatre bureaux d'études ont été contactés et leurs propositions sont attendues.

De plus en parallèle il est décidé d'installer 4 coussins berlinois pour limiter la vitesse des véhicules pour un coût de 4 112.68 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 30% pour cette étude et pour l'acquisition de coussins berlinois.

Après s'être fait donné toutes explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2015 tel qu'il est présenté.

### **III – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX :**

M. le Maire informe l'assemblée que certains agents peuvent prétendre à un avancement de grade (au 1<sup>er</sup> juin 2015) et qu'il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Le tableau des effectifs se composerait de la façon suivante :

- 1 attaché territorial
- 1 rédacteur territorial
- 1 adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 1 assistant de conservation de bibliothèque 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe (avancement grade)
- 2 adjoints technique principal 2<sup>ème</sup> classe (dont 1 en avancement de grade)
- 5 adjoints technique 2<sup>ème</sup> classe (dont une création)
- 1 garde-champêtre chef principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité (abstentions de Mme VAN OOTEGHEM, Mme RONGIER et M. GOUDEMAMAND pour la création de poste) le tableau des effectifs communaux.

### **IV – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE :**

M. le Maire informe l'assemblée que depuis quelques semaines, compte tenu de la vétusté des lanternes qui font disjoncter le réseau, rue du 11 novembre, cette voie est privée d'éclairage public.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour la pose de trois points lumineux rue du 11 novembre.

Il propose aux membres d'approuver ce projet d'un montant de 6 375 €uros TTC. En cas d'accord, il sera établi entre la Fédération Départementale et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

. Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût H.T. avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât et luminaire) à 1500 €uros HT par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre :	2 359 €uros
. Contribution de la Commune :	4 016 €uros

Avant de lancer les travaux, M. le Maire se rapprochera de la SIP HLM pour s'assurer qu'ils ne sont pas propriétaires de ces installations. Une participation leur sera alors demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ;
- D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 4 016 € ;
- De solliciter l'aide du Conseil Général au titre du dispositif IDEAL à hauteur de 20%.

#### **V – VENTE DE TERRAIN RUE DE LA GARE A M. BOYE :**

A la demande de Maître QUEQUET Marie-Françoise, Notaire à ST-SAUFLIEU, et afin de régulariser la vente de terrain rue de la Gare à M. BOYE Frédéric, M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler les délibérations déjà prises pour cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Le compromis régularisé avec M. BOYE en date du 8 Août 2013 étant caduque, le Conseil Municipal demande une prorogation du compromis puisqu'entre temps M. BOYE Frédéric a obtenu le financement ;
- Par arrêté du 12 mars 2015, il a été autorisé la vente des derniers lots par anticipation et que les travaux devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- Autorise le Maire à régulariser l'acte de vente au profit de M. BOYE Frédéric ou toute société s'y substituant moyennant le prix de 200 676 € TVA sur marge incluse pour les parcelles AK n°619, 603 et 604 ;
- Confirme qu'une consignation de 55 000 € a été déposée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation ;
- Confirme le prix de vente décidé par délibération du 29 novembre 2011, soit 200 676 € ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

#### **VI – P.L.U.I. :**

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'élaboration du PLU intercommunal, la Communauté de Communes souhaite associer l'ensemble des communes pour qu'elles soient parties prenantes dans la démarche.

Pour ce faire, il a été mis en place un comité de suivi du PLUI. Espace de débat et de réflexion, le comité de suivi sera mobilisé une fois par mois, en fonction des étapes d'élaboration. Il a vocation à alimenter les travaux sur le PLUI et complète le dispositif qui comprend le comité de pilotage, réunissant les 23 maires et le conseil communautaire.

M. BOHIN Pascal est membre titulaire du comité de suivi pour la Commune. M. GADOUX Alain-Xavier se propose comme suppléant. La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **VII – PROLONGATION DU PRET A COURT TERME POUR LES « TERRASSES DE LUZIERES » :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prolonger le prêt à court terme contracté pour l'aménagement du lotissement « les terrasses de Luzières » en attendant la régularisation des actes de vente.

Après avoir pris connaissance de la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat correspondant aux conditions suivantes :

- . Montant : 250 000 €uros
- . Durée maximale : 12 mois
- . Index de référence : taux variable Euribor 3 mois
- . Remboursement en une seule fois à l'échéance fixée par le contrat
- . Remboursement anticipé possible dès perception des recettes attendues sans indemnité

financière

- . Frais : 500 €uros.

## **VIII – CONVENTION CENTRE DE GESTION DE LA SOMME – DOCUMENT UNIQUE**

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 23 mars 2015 ;

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget.

## **IX – CONSEIL ADMINISTRATION DU COLLEGE JULES FERRY :**

Compte tenu de l'élection de M. BOHIN Pascal comme Conseiller Départemental et sa qualité de membre du Conseil d'Administration du Collège Jules Ferry, il est proposé que Mme VAN OOTEGHEM Clarisse le remplace en tant que représentant de la Commune de Conty. La proposition est acceptée à l'unanimité.

### **X – QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- ASSOCIATION DE PECHE DE CONTY :**

M. le Maire informe l'assemblée que l'Association de Pêche de Conty va louer à la Communauté de Communes l'étang des Etournelles à titre précaire pour un an renouvelable, le temps que le projet de village de vacances avance.

M. le Maire propose de mettre à disposition des pêcheurs le bâtiment qui se trouve au bout de la rue du Marais à proximité de cet étang.

M. LACHEREZ Guy demande si le personnel communal peut passer le girobroyeur deux ou trois fois par an, moyennant facturation à l'Association de Pêche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

#### **- SITE INTERNET :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un stagiaire en webmaster informatique est actuellement en Mairie et qu'il travaille à la refonte de notre site internet. Une présentation du nouveau site sera faite aux conseillers municipaux. A la question de M. LACHEREZ Guy, il est précisé que Mme BRIDOUX Sarah, disposant des compétences nécessaires, sera chargée du suivi et de la mise à jour du site.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse informe l'assemblée qu'elle réunira prochainement sa commission « affaires sociales, communication et logements ».

M. BERNARD André informe l'assemblée que les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise de Wailly sont achevés. Les gouttières ont été nettoyées et un grillage a été installé afin d'éviter l'intrusion des pigeons. Les pierres de l'édifice sont abimées et il conviendra de réfléchir à leur réfection.

M. MOYENS Jean-Pierre signale que la coupe d'arbres par la Scierie de la Selle est terminée dans le bois et que la vente des têtes est en cours.

Mme RONGIER Marie-Laure tient à remercier les personnes présentes pour l'aider à l'occasion de la chasse à l'œuf. M. LACHEREZ Guy précise que cet événement était très bien organisé et très agréable.

Mme TRAULE Elisabeth tient à remercier les élus et les agents communaux pour leurs interventions sur Wailly et fait remonter la satisfaction des habitants. M. GADOUX Alain-Xavier pense qu'il faudrait prévoir l'élagage des têtes des arbres sur la place.

M. MASSAU Thierry s'inquiète sur la fermeture de classe sur Conty. M. le Maire précise qu'il a rendez-vous avec l'Inspecteur d'Académie le 14 avril afin de connaître les raisons de cette suppression. Compte tenu de la baisse des effectifs, l'école devrait accueillir à la prochaine rentrée 330 élèves, soit 25 élèves par classe, inférieur à la moyenne qui est de 27 un peu partout. Les projets de lotissement n'y changent rien dans l'immédiat compte tenu de leur avancement.

M. GADOUX Alain-Xavier renouvelle sa demande de réunir un Conseil Municipal à Wailly.

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie demande s'il est envisagé de repeindre les passages piétons et les signalisations de stop. M. MOYENS Jean-Pierre précise que la peinture est commandée.

M. CHARLET Jean-Luc signale la vitesse excessive des véhicules dans les marais. M. LACHEREZ Guy aimerait savoir ce qu'il en est du projet de passer la rue du Marais en voie piétonne. Ce projet sera étudié dans l'aménagement complet pour la sécurité.

M. GOUDEMAND Jérôme signale que suite aux travaux d'électricité rue du Général Leclerc les trottoirs n'ont toujours pas été refaits. M. le Maire se rapprochera d'ERDF pour la finition de ces travaux.

En ce qui concerne l'état de la chaussée place du Général de Gaulle, la réfection sera prévue dans l'étude d'aménagement du centre bourg en collaboration avec le Conseil Départemental.

M. GOUDEMAND Jérôme signale également les accrochages fréquents rue Guy de Ségonzac compte tenu du stationnement des véhicules sur la chaussée. De même rue Henry Dunant (à proximité de l'intersection de la rue du Général Debeney), il faudrait interdire le stationnement sur les trottoirs.

M. le Maire précise enfin qu'un essai de radar pédagogique est envisagé route du Bosquel.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 H.40.